

Guide pour les coordonnateurs (trices) de niveaux

Rôles et responsabilités

1.0 Définition

Le coordonnateur de niveau est un représentant du CPSBM chargé de la gestion des activités organisées par le Club, pour un niveau de jeu déterminé, conformément aux politiques et directives du CPSBM.

2.0 Rôle et responsabilités du coordonnateur

2.1 Rôle auprès du CA

Le coordonnateur de niveau assure la liaison entre le Conseil d'Administration (CA) et les responsables de terrains. À cet effet,

- Il rapporte au CA tout élément jugé pertinent (manquements aux directives, insatisfactions, état des terrains, etc.)
- Il identifie les joueurs se démarquant et les réfère au comité d'évaluation
- Il propose des coordonnateurs de niveaux et/ou des responsables de terrains pour des remplacements éventuels
- Il participe activement aux réunions adressées aux coordonnateurs, partage ses opinions, propose des pistes de solutions aux problématiques soulevées et suggère des pistes d'amélioration, etc.
- Il effectue toute autre tâche jugée pertinente à la demande du CA

2.2 Supervision des responsables de terrains

- Il veille à l'application des politiques et directives du CPSBM auprès des responsables de terrain de son niveau
- Il encadre ses responsables en :
 - Organisant des rencontres
 - Communiquant les attentes du Club
 - Transmettant les informations sur les changements et les règles en vigueur durant la saison
 - Référençant les responsables de terrains et les joueurs au site Web du Club et aux différents guides disponibles
 - Veillant à la bonne compréhension des responsabilités, s'assurant que les responsables comprennent bien leur rôle
 - Vérifiant qu'ils disposent des outils nécessaires. À cet effet, il est responsable de la distribution du matériel de jeu (incluant les balles)
 - Intervenant en cas de situation conflictuelle
- Il vérifie régulièrement la pertinence des convocations
- Il s'assure que les responsables appliquent correctement la politique sur les absences sans annulation et la ponctualité et qu'ils les consignent adéquatement dans SE
- Il gère les messages liés à son niveau reçus dans la boîte courriel des coordonnateurs

2.3 Inscription

- Il gère les inscriptions en :
 - Mettant à jour le formulaire d'inscription dans Jotform
 - Répartissant les joueurs selon les priorités d'inscription, tout en donnant préséance aux bénévoles
 - S'assurant que le tableau Excell de la répartition des joueurs contient toutes les informations pertinentes et est enregistré dans Dropbox
 - Mettant à jour les informations dans SE :
 - Mise à jour du profil des joueurs
 - Suppression des joueurs non-inscrits

- Vérification de la concordance entre le nombre de joueurs inscrits et ceux présents dans SE
 - Transmettant les listes de joueurs aux responsables de terrains
 - Répondant aux questionnements des joueurs, lorsque pertinent et nécessaire

3.0 Avantages

Le CPSBM est une organisation sans but lucratif dont les opérations du Club reposent essentiellement sur l'engagement de ses bénévoles. Le Club reconnaît et valorise cette implication. Ainsi, le coordonnateur de niveau bénéficie des avantages suivants :

- Deux choix prioritaires dans la sélection des plages d'activité; son conjoint(e) peut bénéficier de ces mêmes plages d'activité;
- Un rabais sur le montant de son inscription;
- Une priorité d'accès aux formations ;
- Une invitation aux rencontres annuelles (5 à 7) regroupant tous les bénévoles, afin de recevoir les informations pertinentes sur les activités du Club.

Clause de confidentialité

Les informations contenues dans ce document sont la propriété exclusive du Club de pickleball de Saint-Bruno-de-Montarville et ne peuvent être utilisées, reproduites ou divulguées, sauf sous autorisation écrite du propriétaire. La personne à qui cette autorisation est donnée est d'accord pour protéger le document et son contenu contre la perte, le vol ou les dommages à son intégrité.